

L'Église et les clercs

60 ans après les années terribles 1943-1944 à Cercier, petit village de Haute-Savoie

par Aimé Bocquet

Les faits

Une action de "résistance" du corps franc Simon en 1943

Extrait de l'ouvrage de Michel Germain, *Le sang de la barbarie (chronique de la Haute-Savoie au temps de l'occupation allemande)*, page 77, tome 3, Ed. Fontaine de Siloé 1992. (Voir en annexe certaines de ses actions).

"Cercier est une petite commune du val des Usses qui, si elle paraît très calme n'en compte pas moins une douzaine de sédentaires sympathisants de la Milice. Chacun a reçu pour mission de surveiller des habitants suspects de résistance. Celui qu'on appelle "La Fany", prisonnier de guerre revenu en 1942 au titre de la relève, est un ardent défenseur de Vichy. B..., cafetier, S..., S..., H..., un des jumeaux N..., les deux frères L..., et même le curé D..., sont plus ou moins dirigés par un dentiste, B..., habitant dans la commune au hameau Chez Doret.

Lundi 22 novembre, vers vingt-trois heures, une traction noire, réquisitionnée pour la cause, s'arrête devant la maison de Georges L... La salle du café est fermée et six hommes du corps franc descendent de la voiture. Tandis que les premiers se font ouvrir, Simon et deux gars passent par derrière. Il y a de la lumière dans la grange que Robert, un gars du pays, a transformée en atelier de menuiserie.

Simon lance des coups de pied dans la porte. Le menuisier sort par derrière et leur donne ce qu'ils veulent. Il explique qu'il travaille pour la Résistance. Simon lui répond qu'ils sont venus chercher des armes, planquées chez le dentiste collaborateur.

Pendant ce temps, les gars du commando fouillent la maison de L..., découvrent un fusil et une brassée de cartouches, ainsi que des papiers de la Milice. Ils l'emmènent alors manu militari à la ferme familiale, au lieu dit La Cour, où habite encore son frère.

Dans la nuit et le brouillard, les quatre hommes remontent au chef-lieu. Les deux frères sont abattus devant la maison. Menacé à son tour, le cafetier réussit à désarmer un gars et à s'enfuir par l'arrière-cour. Les gars de Simon disparaissent. Les villageois se réunissent dans la rue. Certains crient : " Ils les ont tués. Ils les ont tués... " On ouvre la maison et les deux corps sont transportés à l'intérieur. Un est mort, mais un autre respire encore. Il faut appeler un médecin. Impossible, les fils du téléphone sont coupés. Lucien et Etienne partent à pied au hameau de Chosal afin de joindre le docteur Beretta à Cru-sailles. Lorsque celui-ci arrivera au village de Cercier, il ne pourra que constater le décès des deux frères."

Ce que fut "l'épuration" à Cercier !

Ainsi des membres du corps franc Simon ont assassiné, à la mitraillette, dans la cour d'une ferme, en novembre 1943, les frères Marcel (32 ans) et Georges Lacôte (35 ans) parce qu'il avait gardé chez lui son fusil de chasse et des cartouches, parce qu'avec

une "douzaine d'autres" ils auraient été "sympathisants de la Milice", chargés de "surveiller les habitants", affirmations sans preuve contredites par le fait qu'aucun habitant de Cercier n'a subi, durant la guerre, une quelconque atteinte ou des dommages de la part de l'ennemi ou de la Milice... Justin Baule, le cafetier (41 ans), ne dut sa survie qu'à sa fuite et le dentiste était, heureusement pour lui, à son travail Grenoble... puisqu'il ne venait à Cercier seulement pendant ses vacances en août.

Fin août 1944, quatre gars du pays, André Sage (21 ans), Marius Sallansonnet (24 ans), Joseph Humbert (23 ans), Francis Berthoud (35 ans) furent fusillés à Annemasse après d'horribles sévices et leur condamnation par un tribunal populaire illégal (Cour martiale sans magistrat qui siégeait dans le cinéma PAX).

Jean Soudan (42 ans), condamné à mort lui aussi ne fut pas exécuté à cause du manque de cercueil : 19 condamnés à mort, 18 cercueil seulement ! Il dut la vie sauve au fait que la Cour martiale fut supprimée peu après par le général De Gaulle et que ses sentences furent annulées.

Le curé Jean Dermineur (67 ans) ne fut jamais arrêté mais enlevé dans sa cure par un commando le 4 décembre 1944 et simplement exécuté d'une balle dans la nuque puis jeté, à moitié nu et une jambe cassée, dans les Ussets au pont des Goths près de Chosal (témoignage de T. Mugnier d'Avregny, qui fut sur les lieux).

Jean Soudan et Justin Baule (arrêté en septembre) firent quelques mois de prison et comparurent, libres, devant la Chambre civique de la Cour de Justice d'Annecy et furent condamnés à une peine d'Indignité nationale amnistiée en 1951. Je n'ai aucun renseignement sur Raymond Nicollin, un des jumeaux (26 ans), cité par Michel Germain.

Une haine à l'origine de la mort de six jeunes hommes et de leur curé ; pourquoi tant de souffrances des familles devant l'absurdité de leur disparition ? Car, ça veut dire quoi, "sympathisant de la Milice", "défenseur de Vichy" ? Est-ce un motif suffisant pour être exécuté ?

Non, en vérité leur seul tort, c'est d'avoir tous milité à la JAC, la Jeunesse Agricole Catholique, sous la houlette de l'abbé Dermineur et de s'être occupé activement de la paroisse. Par exemple, le curé avait aménagé sa cave en salle de théâtre pour des représentations montées par la JAC ; je me souviens particulièrement d'une Passion en patois où mon cousin Joseph Bocquet était Jésus-Christ...,

C'étaient des chrétiens convaincus et actifs, ce que ne supportaient pas leurs adversaires. Ces temps troublés ont été, en trop d'endroits, favorables pour assouvir des haines idéologiques et politiques, en étant assuré de l'impunité... Après la guerre, les familles terrifiées n'ont jamais osé évoquer les conduites infamantes et les forfaits de certains qui avaient tenté une méthode très efficace pour prendre le pouvoir en éliminant les concurrents ! Cercier n'a, malheureusement, pas eu l'exclusivité de ces horribles drames survenus en Haute-Savoie ou en Ardèche pour ceux que j'en connais.

Michel Germain, historien, en apporte lui-même la preuve dans sa narration des faits d'armes du corps franc FTP Simon dont les exactions ont été bien connues dans la région (*voir en annexe*). Comme celui-ci n'avait aucun rapport direct avec Cercier, les exécutions des Lacôte pouvaient être commanditées seulement par des gens du village d'où le narrateur tient, avec précision et exactitude, les détails des faits et les personnes concernées ; celles-ci sont identifiées par l'initiale des noms, sans erreur possible car elles ont toutes subi la mort en 1943 et 1944 ou la prison en 1944.

La suite, c'est 70 ans de silence car les descendants des victimes ont tu leur

honte : avoir un fusillé, un embastillé sans raison justifiable, dans sa famille a semblé infamant pendant trop longtemps. Les assassins avaient raison puisque, même le clergé continue d'être frappé de mutisme et de crainte car il refuse toujours que l'on évoque les martyrs de leur foi !

J'ai été à l'école communale de Cercier, j'ai connu toutes les victimes et leurs familles, j'ai servi la messe du curé Dermineur. J'ai, pendant trop longtemps, manqué moi aussi de courage mais à 84 ans, je ne dois plus me taire et je dois témoigner au nom de tous les martyrs et les silencieux de Cercier. Le livre de Michel Germain, que j'ai connu trop tard, m'en fournit l'occasion par son récit désinvolte et cruel.

De 1945 à 2006, l'évolution de l'église catholique...

En 1945, elle parlait sans détour :

**Extrait du bi-hebdomadaire espagnol "OFFENSIVA",
N°289, dimanche 4 mars 1945, en page 3 (traduction Perè Isquierdo)**

Les assassinats des curés

Protestation de la "Revue du Diocèse d'Annecy"

Sous le titre "**Ne pas tuer**" la "**Revue du Diocèse d'Annecy**" a protesté vigoureusement contre le nouvel assassinat de prêtres savoyards, les abbés Bergier et **Dermineur**, des paroisses de Fessy-Lully et de **Cercier, ce dernier ayant 67 ans et dont le cadavre a été trouvé bloqué dans le ruisseau des Usses, entre Cruseilles et Cercier, et sans cette barrière providentielle il aurait été traîné dans le Rhône et on n'aurait jamais rien su de lui.**

Après des détails sur ces crimes odieux, la revue dit : "Dans cette revue, qui est les annales officielles de notre diocèse, nous ne pouvons pas rester froids et insensibles. C'est vrai que, comme tout historien -parce que nous écrivons aussi pour le futur- nous sommes obligés de parler sans colère et sans préjugé. "Sine ira et sine studio", selon ce que dit Tacite, mais ce n'est pas moins vrai que nous avons un devoir urgent d'informer. C'est ce que dicte notre conscience d'hommes, de chrétiens et de Français, en exprimant ainsi notre réprobation la plus vive.

Ce que nous avons dit autrefois de l'assassinat de trois de nos prêtres, les abbés Salas, curé de Chilly, Vaudaux, curé d'Ayse et le chanoine Boimond, curé de Chavanod, nous le répétons expressément quand ce sont deux autres prêtres dont nous parlons aujourd'hui, tués en moins de huit jours d'écart l'un de l'autre.

Au-dessus des passions de parti, au-dessus de la violence, de la haine, de la diffamation et de la vengeance, c'est la Loi divine, écrite dans le Décalogue : "Tu ne tueras pas" ; c'est la parole de Dieu lui-même, qui a dit à ceux qui voulaient lever une main sacrilège contre ses prêtres : "évittez de poser votre main sur celles qui me sont consacrées". C'est la

sanction de l'Eglise qui condamne, par l'excommunication majeure, ceux qui sont coupables de ces attaques ; ce sont, enfin, les lois françaises qui n'ont pas encore été abolies et qui condamnent l'homicide et l'assassinat.

Mais, ne sont-il pas les plus coupables, ceux qui excusent et applaudissent, ceux qui alimentent la haine, la discorde et la fureur antireligieuse ?

Aux autres, aux assassins, ne doit-on pas leur appliquer, plusieurs fois, les mots du Christ sur la croix : "Mon Père, pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font" ?

Une fois plus, nous disons : "C'est Dieu qui jugera".

En 2006, panique dans le clergé...

ACTE PREMIER :

60 ans après l'assassinat d'un prêtre et de six militants de la Jeunesse agricole catholique, je demande à l'Eglise de Haute-Savoie de manifester sa compassion et celle des fidèles auprès des victimes et de leurs familles qui ont pleuré leurs morts en silence et cachette depuis si longtemps...

Première lettre à l'évêque d'Annecy, le 9 octobre 2004.

Aimé BOCQUET.....
23 Grande rue, 38700 La Tronche

La Tronche le : 9/10/04

**à Monseigneur l'Évêque d'Annecy
5 bis avenue de la Visitation
74000 Annecy**

Monseigneur ,

Je me permets de vous rappeler ou de porter à votre connaissance des exactions horribles dont ont été victimes six habitants de Cercier et leur prêtre il y a 60 ans, lors de la libération de la Haute-Savoie.

Depuis longtemps le village était politiquement partagé en deux camps : les communistes et les catholiques avec la JAC en particulier. La guerre puis l'occupation ont exacerbé chez les paysans les oppositions entre FTP et ceux qui en tenaient pour Pétain, soutenus à l'époque par l'immense majorité du clergé et sa hiérarchie.

Le curé, l'abbé Jean Dermineur, ancien infirmier dans les tranchées en 14-18, luttait avec courage dans le cadre de son sacerdoce dans une paroisse de 250 habitants, contre ce que le pape Pie XI avait qualifié peu d'années auparavant " d'intrinsèquement pervers, le communisme et le nazisme ". Ce fut un vrai massacre pour les jeunes paysans de la JAC dans cette commune isolée entre Cruseilles et Frangy qui n'a jamais vu un Allemand et où aucun communiste ne fut inquiété.

D'abord les frères Jean et Georges Lacôte assassinés dans leur ferme en automne 1943.

Puis au tout début septembre 1944, peu avant l'interdiction par le gouvernement du général de Gaulle des cours martiales en France, celle d'Anne-

masse (Haute-Savoie) fit fusiller 18 personnes suivant l'ordre alphabétique dont quatre jeunes hommes de Cercier :

-Joseph Humbert du hameau de Cologny

-Francis Berthoud du hameau de L'Orson (évadé d'un stalag en 1941, que l'on imagine mal fricoter avec les Allemands...). Ces deux derniers, neveux de l'épouse d'un cousin germain de mon père, François Gilbert

-Marius Sallansonnet du hameau de Cologny

-André Sage dont la ferme était près du hameau de la Montagne (sa sœur Gisèle était mariée à un neveu de l'abbé Dermineur).

Un cinquième, Jean Soudan dont la ferme était placée entre les hameaux de Bellecombe et de Ravier, lui aussi condamné à mort, ne fut pas exécuté car il n'y avait que 18 cercueils et il était le 19ème de la liste. Le lendemain les décisions de la cour martiale ne pouvaient plus être appliquées et il passa quelques mois à la prison de la rue Guillaume Fichet à Annecy d'où il sortit sans jugement...

L'abbé Dermineur fut arrêté dans sa cure, exécuté d'une balle dans la nuque et jeté, début décembre 1944, du haut du pont des Goths, près de Chosal, d'après un témoin T. Miguet d'Avregny qui fut maire d'Allonzier.

Ne serait-il pas temps, soixante ans après ces horreurs, que l'Eglise s'honore d'organiser une manifestation et des prières publiques pour ce " devoir de mémoire " dont beaucoup se font gloire et obligation pour d'autres évènements. Ceci, bien sûr, suivant des modalités que vous jugerez les meilleures.

C'est dans l'espoir de recueillement et de prières pour la souffrance des martyrs et l'immense chagrin de leurs proches que je me suis permis, moi aussi, le nécessaire devoir de mémoire d'un vieil homme qui a connu les victimes et partagé les conséquences de ces drames dans la foi du Christ. Je vous prie de croire, Monseigneur, à mes plus respectueux sentiments.

Copie pour information à la Nonciature de Paris

Petite rectification : en réalité, Jean Soudan est passé, en prévenu libre, devant la Cour de Justice d'Annecy. Verdict : indignité nationale, peine amnistiée en 1951...

C'était bien le moins pour "justifier" une condamnation à mort (non exécutée pour d'heureuses raisons techniques) et quelques mois de prison ...

La réponse de l'évêché d'Annecy le 29 octobre 2004, par le Père Marcel Veyrat, vicaire épiscopal.

Annecy le 29-10-04

Monsieur,

Mgr Yves Boivineau, évêque d'Annecy, me charge de répondre à votre courrier du 9-10. A l'invitation de la Maison diocésaine La Puya, un colloque sera organisé avec le concours du Conseil général, sous le titre : " les Chrétiens durant la période 1940-1944. Ombres et Lumières ". Ce

sera le 4 février au soir et toute la journée du 5 fév., à Annecy. Il y aura des témoins de cette époque et aussi le travail d'historiens, chevronnés ou plus jeunes, venant en particulier de l'Université de Chambéry et qui ont travaillé sur cette époque.

C'est une entreprise audacieuse, dont nous espérons qu'elle permettra de parler avec le plus d'objectivité de ces temps qui soulèvent encore bien des passions.

Il est prévu de publier les Actes du Colloque.

Nous en attendons beaucoup comme ouverture permettant de libérer la parole sur sujet encore bien " tabou ".

Voilà ce que je peux vous dire pour le moment. Nous gardons votre courrier et nous verrons après le colloque ce qu'il convient de faire.

Si cela peut pour vous être utile, voici l'adresse du lieu où se prépare le colloque...

Veillez agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Ma réponse au Père Veyrat

Aimé BOCQUET La Tronche le : 5/11/2004
23 Grande rue, 38700 La Tronche

au Père Marcel Veyrat
Vicaire général du diocèse d'Annecy

Mon Père,

Je vous remercie vivement de la réponse que vous faites à mon courrier du 9 octobre à Mgr l'Évêque d'Annecy.

Vous m'annoncez que la Maison diocésaine va organiser un colloque sur " Les chrétiens durant la période 1940/1944. Ombres et lumières ". Cela me réjouit que des témoins et des historiens s'unissent pour rechercher la vérité et répondre ainsi, je l'espère, à nos préoccupations de devoir de mémoire envers ces chrétiens que les terribles évènements de cette époque douloureuse ont écrasés. Comme vous, j'attends beaucoup de ces études et je souhaite que tous interviennent sans haine et aussi sans crainte ; 60 ans après les faits cela doit être possible.

Je vais me mettre en rapport avec les organisateurs afin de pouvoir assister aux exposés et probablement je serai accompagné de témoins directement touchés par les deuils que relate mon courrier.

Je vous sais gré, mon Père, de la chaleur de votre réponse et de m'apprendre que Mgr l'Évêque et ses collaborateurs n'oublient pas tous les chrétiens victimes de leur foi.

Soyez assuré, mon Père, de mes plus respectueux et filiaux sentiments.

**Je demande des renseignements sur ce colloque le 14 novembre 2004.
Courrier au responsable du colloque " Les chrétiens entre 1940 et 1944**

Aimé BOCQUET La Tronche le : 14 /11/2004
23 Grande rue, 38700 La Tronche

au responsable du colloque " Les chrétiens entre 1940 et 1944 "
Maison diocésaine à Annecy

Monsieur,

Par le Père Marcel Veyrat, vicaire épiscopal, j'apprends l'organisation d'un Colloque le 4 février 2005 sur " les chrétiens entre 1940 et 1944. Ombres et lumière " car j'avais envoyé un courrier à Monseigneur l'Évêque au sujet du martyre de chrétiens de la JAC et de leur prêtre, l'abbé Dermineur, lors de la Libération de la Haute-Savoie.

Je suis très intéressé par cette réunion de témoins et d'historiens et je vous remercie de bien vouloir me donner des informations la concernant.

Dans cette attente, je vous prie, Monsieur, de croire à mes meilleurs sentiments.

P.J. copie de la lettre envoyée à Mgr l'Évêque le 29 octobre 2004

Il ne m'a jamais été répondu.

En janvier 2005, je téléphone pour avoir des nouvelles et m'inscrire avec un cousin, lui-même cousin germain de deux fusillés. Un homme me dit que ma présence n'était pas "souhaitée" ! Je ne m'y suis donc pas rendu, comme prévu, avec mon cousin...

Quand on lit les Actes du Colloque publiés en 2006 et l'absence d'évocation de certains événements, je ne m'en étonne pas : notre intervention aurait mal été acceptée dans ces débats " d'historiens qui s'unissaient pour rechercher la vérité " dixit le Père Veyrat....

Voir plus loin pourquoi mon intervention n'était souhaitable...

Lettre à Mgr Boivineau

Aimé BOCQUET qqqqqqqqqqqqqqqqqq
23 Grande rue, 38700 La Tronche

La Tronche le : 8 août 2005

à Monseigneur Boivineau
Évêque d'Annecy
5 bis avenue de la Visitation
74000 Annecy

Monseigneur,

Le 9 octobre 2004 je vous ai envoyé un courrier vous demandant d'associer les fidèles à des prières pour les sept martyrs de Cercier. Votre vicaire épiscopal m'a très chaleureusement répondu mais je n'ai pu avoir aucune information sur le colloque que vous avez organisé sur les chrétiens durant la guerre. Il me fut même dit au téléphone que notre présence n'était pas souhaitée.

J'ai fait part de tout ça au père Mugnier de Cruseilles dans un courrier qui avait un autre but. Votre nouveau vicaire épiscopal a reçu copie de sa réponse et je me permets de vous joindre la mienne.
Je vous prie de croire, Monseigneur, à mes sentiments les plus respectueux.

Réponse de Mgr Boivineau

Yves BOIVINEAU le 24 août 2005
ÉVÊQUE d'ANNECY

Cher Monsieur,

Je reçois votre lettre, accompagnée de la copie de la lettre que vous avez adressée au Père Mugnier, curé de Cruseilles.

J'en parlerai avec lui. Même si vous n'aimez pas l'expression, je fais confiance à son " jugement pastoral ". Il connaît l'histoire du pays mieux que moi - qui ne suis là que depuis 4 années- et " il connaît ses brebis ". Ne trouvant votre courrier qu'à mon retour des JMJ de Cologne, je n'ai pas eu le temps de le rencontrer.

Je suis un peu surpris qu'on vous ait signifié au téléphone que votre présence au Colloque n'était pas souhaitée. Je ne sais qui vous a répondu. Cette réponse n'est pas dans l'esprit du Colloque !

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à mes sentiments très respectueux.

Sans nouvelles de cette affaire, comme le père Veyrat et l'évêque me l'avaient laissé comprendre dans leurs courriers, je relance le Père Mugnier le 24 janvier 2006

Lettre au Père Mugnier

Aimé et Isabelle BOCQUET La Tronche le : 24-01-2006
23 Grande rue, 38700 La Tronche

Au Père Mugnier
Curé de Cruseilles

Mon Père,

J'ai reçu, il y a cinq mois, un très aimable courrier de Monseigneur Boivineau me disant qu'il prendrait contact avec vous au sujet des martyrs de Cercier et qu'il faisait confiance " à votre jugement pastoral ".

C'est donc avec sérénité que je viens aux nouvelles de votre décision concernant la suite que vous allez donner à notre demande ; comme dans mon premier courrier à l'évêque d'Annecy, nous vous laissons, bien sûr, le choix des actions à entreprendre.

Nous vieillissons tous et nous aimerions voir enfin l'Eglise honorer des chrétiens morts il y a plus de 60 ans. Nous sommes prêts à participer aux frais de vos interventions, que nous souhaitons toutefois voir se dérouler à Cercier, lieu d'origine des victimes.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie de croire, mon Père, à mes sentiments les plus respectueux

Réponse du Père Mugnier le 8 février 2006

Le Curé de Ste Croix Cruseilles le 8-2-06
Du pays de Cruseilles

Madame et Monsieur Bocquet

En réponse à votre lettre du 24 janvier, c'est avec sérénité que mon jugement pastoral me demande de ne rien faire pour honorer les chrétiens de Cercier morts il y a plus de 60 ans, sinon de prier pour eux et de les laisser reposer en paix.

Avec mes salutations respectueuses.

Ma réponse au Père Mugnier

Aimé BOCQUET le 24 avril 2006

Courriel : bocqueta@club-internet.fr

Site Web : <http://bocqueta.club.fr>

Au Père Jean Mugnier
Curé de Sainte-Croix à Cruseilles

Mon Père,

J'ai bien reçu votre courrier du 8 février qui me signifiait une fin de non recevoir à ma demande à Mgr l'Évêque d'Annecy, concernant un hommage à rendre aux sept martyrs de Cercier dont un de vos anciens confrères.

J'ai relu avec attention votre réponse à ma lettre à Monseigneur l'évêque du 21 juillet 2005. Vous avez la charité de " comprendre ma souffrance ", c'est très aimable à vous, mais moi je ne comprends toujours pas pourquoi nos actes de foi doivent se soumettre aujourd'hui à l'air du temps. Le dernier ouvrage d'Henri Amouroux montre bien que le clergé et la hiérarchie catholiques cèdent au " politiquement correct " depuis 1944. 60 ans ne semblent pas suffire à atténuer votre repentance vis à vis de l'Eglise qui a soutenu Pétain en 1940 !

Je regrette amèrement que Jean-Paul II n'ait pas réussi à faire passer son message parmi les prêtres de France : N'ayez pas peur ! Benoît XVI arrivera-t-il à vous donner le courage d'assumer notre foi chrétienne en tout lieu et en toutes circonstances ? Je souhaite que ceux qui vous succéderont l'entendent.

Je m'efforce pourtant, par respect du passé et des bons prêtres qui m'ont guidé, d'honorer encore une religion dont la pastorale n'a plus beaucoup de courage.

Je respecte, bien sûr, ce que l'ordination vous a conféré de surnaturel à mes yeux mais je ne porte pas un regard bienveillant ou compréhensif, dans cette pénible affaire, sur votre attitude et sur celle de vos supérieurs.

Je vous prie de recevoir, mon Père, mes respectueuses salutations.

P.J. - Quelques pages de H. Amouroux. " Pour en finir avec Vichy. 2. Les racines des passions 1940-1941. "

- Vous pouvez consulter sur mon site Web les documents que j'ai transmis à M. Micoud sur Cercier en 1940 et dont vous avez refusé la publication dans le bulletin paroissial. Vous les avez assimilés, sans raison, aux événements de 1944. C'est dommage pour les habitants actuels de Cercier qui pourraient connaître certains détails de ce qui s'est passé en juin 40 dans la commune.

ACTE DEUX : le colloque sur la résistance en Haute-Savoie

Mémoire de la résistance. Haute-Savoie. Chrétiens en Haute-Savoie 1940-1944, ombres et lumières - 4 et 5 février 2005, publiés en janvier 2006

"*Nous en attendons beaucoup comme ouverture permettant de libérer la parole sur sujet encore bien " tabou "*" m'avait écrit le Père Marcel Veyrat en m'annonçant le Colloque, en octobre 2004...

J'étais alors plein d'espoir ! Et pourtant voilà tout ce qu'il y a sur ce sujet précis en 206 pages...

"En décembre 1944, les Cours de Justice départementales traitaient des cas de collaboration ou d'intelligence avec l'ennemi. L'abbé Dermineur, le seul curé auquel l'historien Ch. Sorrel et ses sources ne trouvent rien à reprocher, n'a été ni arrêté ni traduit en justice légalement comme cela aurait été le cas s'il avait fait quelque chose de répréhensible."

C'est tout !

On l'a simplement assassiné d'une balle dans la nuque et on a jeté son corps sous le pont des Goths, cela trois mois après la Libération. Un habitant de Marlioz montrait, peu après et avec fierté, ses chaussures et son chapeau (d'après un témoin oculaire encore vivant).

Il n'est pas parlé :

- des assassinés du 22-23 novembre 1943, à la mitrailleuse par le corps franc FTP Simon, dans la cour de la ferme familiale, au hameau de la Cour
- des fusillés d'Annemasse début septembre 1944, après des tortures atroces à Viry comme marcher pieds nus sur des tessons de bouteille, servir de punching-ball à des énergumènes ivres au point qu'un parent venu reconnaître des corps n'a pu le faire

que très difficilement tellement les visages étaient sanglants et tuméfiés (témoignage d'un gendarme de Viry en 1944, que j'ai reçu en le soignant en 1953 à l'hôpital militaire de Grenoble à la Tronche)

- et si peu du curé Dermineur exécuté le 4 décembre 1944 : à part ses opinions de "droite", on n'avait rien à lui reprocher hors sa résistance déterminée et efficace aux lois anticléricales de 1901-1905... quarante ans auparavant !

J'ai compris maintenant pourquoi ma présence et mon intervention n'était pas "souhaitée" à ce Colloque ! Par mes lettres à l'évêché d'Annecy on savait pourquoi nous demandions, mon cousin et moi, à participer. Il ne fallait pas que certains sujets soient abordés : *"Il y aura des témoins de cette époque"* m'avait écrit le Père Veyrat, oui, mais pas tous et surtout bien triés ! On veut bien savoir mais pas tout savoir...

Donc, conclusion des clercs :

Laissez reposer en paix les frères assassinés chez eux, les fusillés du PAX à Annemasse et l'abbé Jean Dermineur exécuté froidement.

Surtout ne nous parlez plus de cette affaire comme le dit si bien le Père Mugnier : *"mon jugement pastoral me demande de ne rien faire pour honorer les chrétiens de Cercier morts il y a plus de 60 ans, sinon de prier pour eux et de les laisser reposer en paix"*.

Je conserve, malgré l'attitude indigne du clergé actuel, la foi que m'ont communiquée mes parents et mon vieux curé Dermineur. Je lui sais gré de son enseignement au catéchisme, de sa présence auprès de la jeunesse : je revois les pièces qu'il montait sous la cure avec les jeunes, dont mes cousins Joseph et Maria Bocquet de Doret, comme la Passion en patois, à Pâques...

Ceux qui l'ont connu et aimé n'ont aucune intention d'oublier, ni lui ni son martyr !

Clercs et historiens sous influence pourront réécrire l'histoire quand nous ne serons plus là, quand tous les témoins auront disparu. Mais en attendant nous continueront à stigmatiser les omissions volontaires pour des raisons de pusillanimité conjoncturelle.

Nous parlerons puisqu'il nous est refusé d'être entendu et d'être écouté.



L'abbé Jean Dermineur figure sur une inscription au bas d'une liste des prêtres victimes de la guerre 1939-45, posée à la maison diocésaine d'Annecy.

On remarquera qu'il fait partie d'une colonne à part avec ses confrères assassinés qui n'entre pas dans la liste chronologique... Malgré cette plaque officielle de 1945, il n'est pas question de faire un service religieux pour ce prêtre (et probablement pour les quatre autres aussi) qui sont des morts particuliers !

ANNEXE

Le corps franc Simon

Bien connu chez les résistants (et les autres) par ses méthodes expéditives non sans conséquences tragiques...

... Le 31 décembre, les Allemands arrêtaient 28 habitants du village de Saint-Eustache, au sud d'Annecy, à la suite de l'exécution le 22 décembre 1943 de trois soldats allemands par le corps franc Simon : 4 furent libérés le soir même, 24 furent déportés ; seuls 7 rentrèrent des camps.

Extrait du rapport remis, après sa libération, par le Lieutenant de Groupe Mobile de

Réserve, Gabriel T., fait prisonnier par le maquis, (Archives départementales de la Haute-Garonne 2546 W27).

... Interroger :

... DUJOURD'HUI Jean dit Jeannot - FAHAUT et PIERROT - Les seuls trois survivants du Corps franc "SIMON". Auteurs et complices de tous les actes de terrorisme commis par le corps franc SIMON...

... PIERROT et JEANNOT, pour les lieux où se trouvent des véhicules de l'armée secrète et ceux dérobés par le corps-franc "SIMON". OBSERVATIONS : il faut faire indiquer aux nommés FAHAUT, PIERROT et JEANNOT, non seulement les actes de terrorisme commis par eux avec le lieutenant SIMON, mais encore leur faire préciser un certain ravin où ils assassinaient (disaient-ils) les victimes qu'ils avaient arrêtées.

In Claude Barbier, Le maquis de Glières, Perrin. 2014. Pages 132 et 373.